

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'intervention de l'EPFLO est possible sur les territoires adhérents, **pour le compte de l'intercommunalité adhérente ou directement pour les communes de cette intercommunalité**, ainsi que pour toute personne publique, avec l'accord de la commune concernée.
Retrouvez le périmètre sur notre site internet epflo.fr

UNE GOUVERNANCE LOCALE

L'EPFLO est géré par un Conseil d'Administration composé intégralement d'élus locaux issus des collectivités membres, ainsi que d'une Assemblée Générale où toutes les collectivités sont représentées.

Bureaux

PAE du Haut-Villé
17 avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS

www.epflo.fr

L'ÉQUIPE DE L'EPFLO SE TIENT
À VOTRE DISPOSITION

Tel. 03 44 10 20 10
contact@epflo.fr

epflo
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL
DES TERRITOIRES OISE & AISNE

epflo
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL
DES TERRITOIRES OISE & AISNE

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DES TERRITOIRES OISE & AISNE



ingénierie
foncière



proto
aménagement



développement
économique



habitat



friches



économie
circulaire



commerce



stratégies
foncières



patrimoine



équipements



biodiversité

VOTRE OUTIL FONCIER AU SERVICE DES TERRITOIRES

Une ingénierie foncière facilitatrice
à toutes les étapes d'un projet

LES SERVICES DE L'EPFLO EN BREF

L'Établissement Public Foncier Local des Territoires Oise & Aisne (EPFLO) apporte une **ingénierie foncière dédiée et des moyens financiers** pour conseiller les intercommunalités et communes, **assurer l'acquisition de biens**, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de **travaux de déconstruction et dépollution**.

CONSEILS AMONT & ÉTUDES



Intentions
de projet

ACQUISITIONS ET PORTAGE



Acquisition

TRAVAUX PRÉPARATOIRES



Éventuels travaux

CESSION



Cession

- Mise à disposition des **compétences internes de l'équipe-ingénierie**
- **Études sur fonds propres** (20 000 € maximum)
- **Cofinancement d'études urbaines** (70% - aide maximale de 70 000 €)

- **Acquisitions** amiables, maîtrise des procédures de préemption et d'expropriation.
- **Portages** de 5 ou 10 ans
- Un rôle de tiers de confiance

- **Maîtrise d'ouvrage des travaux de dépollution et démolition**
- Éventuelles occupations temporaires
- Accompagnement des appels à projet

- **Modalités de fin de portage facilitatrices des projets**
- Cession au bénéficiaire du portage (intercommunalité, commune ou autre personne publique) ou de l'opérateur désigné par le bénéficiaire.

DES INTERVENTIONS POUR DES PROJETS EN MILIEU RURAL OU URBAIN



UN CADRE D' ACTIONS DÉFINI DANS LE PROGRAMME PLURIANNUEL 2024-2028

Dans son PPI 2024-2028, l'EPFLO se positionne comme **un outil foncier local au service des collectivités, avec une ingénierie facilitatrice à toutes les étapes d'un projet**. Il s'agit de préparer dès à présent les projets de demain : revitalisation des centres, habitat, activités économiques, mobilisation des friches de toute nature, équipements, biodiversité...
Le cadre d'intervention est résumé au travers de **3 orientations générales** et **6 thématiques d'intervention**.
Des moyens et des modalités de portage adaptées accompagnent la mise en œuvre, dont un fonds de minoration foncière.

Des interventions **uniquement en recyclage du foncier et du bâti, ou optimisation du tissu urbain**. Des exceptions encadrées pour l'activité économique

1
ORIENTATION
SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE

2
ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT
DES PROJETS

3
ORIENTATION
STRATÉGIES
FONCIÈRES

1



HABITAT

Soutenir les politiques locales de l'habitat par l'action foncière est une priorité pour l'EPFLO, dans la continuité des précédents PPI. Il s'agit de répondre aux besoins en logement et de diversification du parc immobilier, en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire. Un soutien renforcé est apporté au locatif social et à l'accession aidée.

24 LOGEMENTS - NÉRY



2



PROJETS D'ENSEMBLE ET REVITALISATION DES CENTRES

L'EPFLO soutient la réalisation de projets urbains d'ensemble stratégiques impliquant une action foncière conséquente, tels que le renouvellement urbain d'un quartier de gare, une opération d'ensemble, les projets liés aux dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain »... Ces projets peuvent combiner logements, activités, commerce, équipements.

QUARTIER GARE - AGGLOMÉRATION DE COMPIÈGNE



3



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Avec l'habitat, le développement économique est un axe fort d'intervention foncière de l'EPFLO. Il s'agit de soutenir l'activité économique au travers de toutes ses composantes : industries, services, artisanat, tourisme, formation, économie sociale et solidaire, tiers-lieux, énergies renouvelables.

FRICHE CHROMALOX - BERNOY LE CHÂTEAU



4



COMMERCE DE PROXIMITÉ

L'action de l'EPFLO vise à maintenir et développer le commerce de centre-bourg et de centre-ville par l'acquisition de murs commerciaux. L'acquisition peut également porter sur du foncier destiné à la réalisation de stationnement qui s'avère indispensable au maintien du commerce, dans le cadre d'une réflexion globale sur le centre-bourg ou le centre-ville.

LE CONFLUENT - PONT L'ÉVÊQUE



5



ÉQUIPEMENTS PUBLICS LOCAUX

L'EPFLO entend concourir à un maillage d'équipements publics, qui viennent en soutien des politiques de l'habitat et de développement économique. L'accent est mis sur la mise en œuvre d'actions foncières ciblées pour la réalisation de maisons de santé et de maisons d'assistantes maternelles.

MAISON MÉDICALE - LA FERTÉ-MILLON



6



BIODIVERSITÉ & RENATURATION

L'objectif est de favoriser la biodiversité. Il s'agit de répondre aux enjeux de renaturation que les collectivités peuvent identifier, notamment dans le cadre du traitement des friches. Cela peut induire d'accompagner, avec d'autres acteurs, les compensations environnementales pour des projets ayant suivi la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ».

ANCIENNE BRIQUETERIE - PLAILLY



Pour faciliter la sortie opérationnelle des projets, des **MINORATIONS FONCIÈRES** peuvent être attribuées au titre :

- du **recyclage du foncier et du bâti**, et de l'action sur les friches (100% du coût des travaux sous maîtrise d'ouvrage EPFLO)
- de la **valorisation du patrimoine bâti** (400 €/m²)
- du **soutien au logement locatif social** et à l'**accession aidée** (ex: 135 €/m² pour le PLAI)
- de la **réhabilitation de l'habitat** (200 à 300 €/m²)
- des projets « **Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain** » (25% du prix de revient)

Les minorations sont cumulables **dans la limite de 50% du prix de revient HT EPFLO** (acquisitions et travaux éventuels)

Les autres modalités de cession spécifiques :

- Bail à construction inversé logement 60 ans
- Baux longue durée
- Vente à paiement différé 10 ou 20 ans (commerce, maisons de santé d'assistante maternelles)

RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DES MODALITÉS DANS LE LIVRET
« PPI 2024-2028 » EN LIGNE